Aix*Marseille université
Socialement engagée

ARRETE DAJI/2022/Signature/N°2022.075
portant délégation de signature

à

Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI
Directrice
UMR 7318 Droits International, Comparé et Européen (DICE)

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L.712-2
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le Code de la recherche, notamment son article L. 313-1,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2017/11/24-40 de la Commission de la Recherche en date du 24 novembre 2017, approuvant la nomination de Madame Marthe STEFANINI aux fonctions de Directrice du Laboratoire Droits international, comparé et européen,
Vu la délibération de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université n°2022/07/07-1 du 7 juillet 2022, approuvant la nomination de Madame Eve TRUILHE aux fonctions de Directrice adjointe du laboratoire Droits international, Comparé et Européen,
Vu la délibération de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université n°2022/10/06-02 du 6 octobre 2022 portant prolongation de la durée de mandat des directrices et directeurs et des directrices-ajointes et directeurs-adjoints des structures de recherche jusqu'au 31 décembre 2023,

ARRETE

Article 1
Délégation de signature est consentie à **Madame Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice du Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318),** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant du **Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318),** les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2-1
Madame Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice du Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318), reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget du **Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318),** incluant les ordres de mission des personnels rattachés au laboratoire et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget du laboratoire.

Elle atteste du service fait.

Article 2-2
Concernant les projets installés sur architecture budgétaire A*MIDEX et les projets issus des instituts d'établissement dans lesquels l'unité de recherche est impliquée :

Madame Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice du Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes du **Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318),** lorsque l'unité de recherche est impliquée sur :

- Les projets A*MIDEX,
- Les projets issus des Instituts d'établissement.

Chapitre II
Marchés Publics

Article 3
Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique, **Madame Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice du Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318),** reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
  - Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
  - Décision d'affermissement des tranches optionnelles
  - Signature des avenants
  - Signature des actes spéciaux de sous-traitance
  - Délivrance des Ordres de Service
  - Procès-verbal de réception
  - Mise en demeure
  - Décision de résiliation

Article 4
Pour la mise en œuvre de l'article 3 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels du laboratoire et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V, W.

Article 5
Dans le cadre de la procédure n°PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes, **Madame Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice du Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318),** reçoit délégation à effet de signer les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

Chapitre III
Gestion des personnels

Article 6
Madame Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice du Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318), reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés à l'unité de recherche pour signer les actes qui suivent :

- Les demandes de congés des personnels,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein du laboratoire, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- Les conventions d'accueil au sein de l'unité de recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre IV
Etudes et Vie Universitaire

Article 7
Madame Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice du Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318), reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein du laboratoire,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein du laboratoire, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre V
Relations Internationales

Article 8
La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :
- conventions de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne,
- contrats d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen.

Chapitre VI
En cas d'absence ou d'empêchement

Article 9
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice du Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318), Madame Eve TRUILHE, Directrice Adjointe du Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318), reçoit délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés aux articles 2 à 8.

Chapitre VI
Dispositions générales

Article 10
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 11
Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés au **Laboratoire de Droits International, Comparé et Européen (DICE – UMR 7318)**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 12
La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le délégataire principal

Madame Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI,
Directrice du Laboratoire de Droits International,
Comparé Et Européen
(DICE – UMR 7318)

Le délégataire secondaire

Madame Eve TRUILHE,
Directrice Adjointe du Laboratoire de Droits International,
Comparé et Européen
(DICE – UMR 7318)

Fait à Marseille, le 6 décembre 2022

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université